

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg  
**MAIRIE DE BROUDERDORFF**  
57565

## PROCES VERBAL D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2023**  
**à 19 heures**

Date de la convocation : 17/10/2023

Membres présents : KLOCK François, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KROMMENACKER Roger, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, CHARBY Christiane, MATT Denis, SOUTTER Joseph, SICILIANO Serge, BAUMANN Claude.

Membres absents excusés : ISS Arnaud, SPAHN Sandrine, BRICHLER Nicolas, LANG Nicolas

Membres non excusés :

Quorum : 8

Secrétaire de séance : GIO Bertrand

Points à l'ordre du jour :

- 1- Renouvellement du bail de chasse pour la période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033
- 2 – Projet de mise en place d'une vidéosurveillance : demande d'une subvention au titre de la DETR
- 3 – Projet de mise en place d'une vidéosurveillance : demande d'une subvention auprès de la Région
- 4 – Demandes de subvention des associations locales
- 5 – Demandes de subvention des associations extérieures
- 6 – Décision modificative de crédits budgétaires n° 2 – budget de la commune
- 7 – Décision modificative de crédits budgétaires n° 1 – budget de l'eau
- 8 – Communications diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Après avoir constaté que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer, il invite les conseillers à désigner le secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il arrête le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 septembre 2023 et informe l'assemblée que le procès-verbal pourra être consulté sur site de la commune et sera tenu à la disposition du public en mairie.

### **1- Mise en location de la chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure de renouvellement des baux de la chasse communale pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033, la commission consultative communale de chasse s'est réunie le 19 octobre dernier afin d'examiner le lot de chasse, la demande de réserve et d'enclaves et la demande de convention de gré à gré du locataire actuel.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2023 décidant l'abandon du

produit de la location de la chasse au profit des propriétaires ;  
 Vu le procès-verbal de la réunion de la commission communale de chasse en date du 19 octobre 2023 ;  
 Vu la demande de réserve et d'enclaves de Mr ESCH Pierre ;  
 Vu la demande de renouvellement du bail dans le cadre d'une convention de gré à gré de Mr GIO Hubert de Plaine de Walsch ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe la composition du lot de chasse unique à **298 ha 33 a 84 ca** dont 10 ha de bois,
- Arrête comme cahier des charges communal le cahier des charges type adopté par la Préfecture,
- Fixe le prix de location annuel à **1.350,00 €**
- Accorde une **réserve** d'une contenance de **56 ha 31 a 42 ca** à Mr ESCH Pierre demeurant à la Ferme Oberviller de Brouderdorff,
- Accorde le droit de chasse sur les terrains enclavés et validé par la commission, d'une contenance totale de **4 ha 66 a 13 ca**, conformément à la représentation cartographique annexé à cette délibération,
- Accepte la conclusion d'une convention de gré à gré avec Monsieur GIO Hubert, actuel locataire de la chasse et autorise le maire à la signer.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## **2- Projet d'installation d'une vidéosurveillance sur la commune : Demande de subvention au titre de la DETR**

Mr KLOCK François, maire, expose au Conseil le projet d'installation d'une vidéosurveillance sur certains espaces publics et voiries de la commune.

En effet, suite à de nombreuses incivilités, dégradations, tentatives d'effraction, vols commis ces dernières années au sein de la commune, la municipalité souhaite mettre en place un système de surveillance sur certains emplacements stratégiques de la commune.

Une autorisation d'exploitation d'un tel système a été accordée pour 5 ans par arrêté préfectoral en date du 05/06/2023.

Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 39 049,36 € HT, soit 46 859,23 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance
- **sollicite une subvention au titre de la DETR** d'un montant de **15 619,74 €**
- arrête** le plan de financement suivant :

Ressources	Sollicité/A solliciter/Acquis	Montant	Taux
<b>Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)</b>	<b>Sollicitée</b>	<b>15 619,74 €</b>	<b>40 %</b>
Subvention de la Région Grand Est	Sollicitée	15 619,74 €	40 %

Autofinancement – fonds propres		7 809,88 €	20 %
<b>TOTAL.....</b>		<b>39 049,36 €</b>	<b>100 %</b>

- **précise** que le financement sera programmé au budget primitif 2024 et assuré au moyen de fonds propres,
- **autorise** le maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents y afférent.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**3- Projet d'installation d'une vidéosurveillance sur la commune : Demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du Plan Régional de Soutien des Collectivités aux Usages Numériques**

Mr KLOCK François, maire, expose au Conseil le projet d'installation d'une vidéosurveillance sur certains espaces publics et voiries de la commune.

En effet, suite à de nombreuses incivilités, dégradations, tentatives d'effraction, vols commis ces dernières années au sein de la commune, la municipalité souhaite mettre en place un système de surveillance sur certains emplacements stratégiques de la commune.

Une autorisation d'exploitation d'un tel système a été accordée pour 5 ans par arrêté préfectoral en date du 05/06/2023.

Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 39 049,36 € HT, soit 46 859,23 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance
- **sollicite une subvention au titre du Plan Régional de Soutien des collectivités aux Usages Numériques** d'un montant de **15 619,74 €**
- **arrête** le plan de financement suivant :

Ressources	Sollicité/A solliciter/Acquis	Montant	Taux
<b>Subvention de la Région Grans Est</b>	<b>Sollicitée</b>	<b>15 619,74 €</b>	<b>40 %</b>
DETR	Sollicitée	15 619,74 €	40 %
Autofinancement – fonds propres		7 809,88 €	20 %
<b>TOTAL.....</b>		<b>39 049,36 €</b>	<b>100 %</b>

- **précise** que le financement sera programmé au budget primitif 2024 et assuré au moyen de fonds propres,
- **autorise** le maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents y afférent.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

#### **4- Subventions aux associations locales**

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant des associations locales. Elles ont été établies conformément aux dispositions du décret n° 2021-1947 du 31/12/2021 pris en application de l'article 12 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Mr Soutter Joseph et de Mme Marchal Stéphanie exerçant des fonctions de président(e) au sein d'associations concernées par la présente délibération,

après délibération et vote, décide de verser les montants suivants :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Association Bien Bouger à Brouder	200 €
Association APE Les 3 Crayons	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	200 €
Union Sportive Foyer de Brouderdorff	200 €
Société d'Arboriculture de Brouderdorff et environs	200 €
Association Détente et Loisirs	200 €
Cercle mandoliniste La Sérénata	200 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **5- Subventions à diverses associations**

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant de diverses associations. Elles ont été établies conformément aux dispositions du décret n° 2021-1947 du 31/12/2021 pris en application de l'article 12 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, décide de verser les montants suivants :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
Secours populaire français	30,- €
SPA	30,- €

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

#### **6- Décision modificative de crédits n° 2 – Budget de la commune**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
21312	Bâtiments scolaires	+ 4 000,00	
2315 (173)	Installation matériel et outill techniques	- 10 000,00	
020	Dépenses imprévues	- 11 700,00	
1323	Subvention du département		- 17 700,00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>- 17 700,00</b>	<b>- 17 700,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000,00	
70311	Concessions dans les cimetières		+ 1 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité		- 8 300,00
73218	Autres fiscalités reversées entre collect		+ 8 300,00
73224	Fonds départ des DMTO		- 22 000,00
74832	Fonds départemental de péréquation de la		+ 22 000,00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**7- Décision modificative de crédits n° 1 – Budget du service de l'eau**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT:**


Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
604	Achat d'études, prestation et travaux	+ 10 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 500,00	
6068	Autres matières et fournitures	- 500,00	
704	Travaux		+ 10 000,00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## Communications diverses :

- **Révision de la carte communale** : le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la future révision de la carte communale qui sera lancée en 2024, plusieurs devis ont été sollicités auprès de bureaux d'études.
- **Assurance statutaire** : une majoration des taux aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à savoir pour les agents CNRACL de 6,76 % à 6,96 % et pour les agents Ircantec de 1,80 % à 1,85 %. Le contrat actuel arrivant à échéance le 31/12/2024, le centre de gestion propose aux communes de participer à la mise en concurrence pour le renouvellement du contrat.
- **Procédure des biens sans maître** : le maire informe le conseil que la procédure a été lancée. Mr Demonty de la SAFER en charge de notre dossier communiquera à la commune les éléments nécessaires pour décider des terrains qui seront inclus dans la procédure.
- **Transfert excédent d'exploitation sur le budget de la commune** : une réflexion est lancée sur ce sujet et la décision devra être prise en 2024, après la détermination des résultats 2023 et avant le vote des budgets 2024.
- **Ecole maternelle** : le maire informe l'assemblée que les travaux de remise en peinture des murs des sanitaires sont en cours ; ils sont réalisés par l'agent communal
- **Rue des Vergers** : les travaux sont achevés et la réception de ces derniers a eu lieu.
- **Travaux de régénération du forage de Brouderdorff** : la nouvelle pompe a été mise en place après le nettoyage du forage. Dès que les analyses d'eau sont conformes, le forage pourra être remis en service

La séance a été clôturée à 21 h 20.

Nom - prénom	Qualité	Signature
KLOCK François	Maire	
GIO Bertrand	Secrétaire de séance	